



Le codage des actes CCAM en USIC et en surveillance monitorée (hors USIC)



Certains d'entre nous ont la lourde charge de participer à une équipe de garde sur place 24h sur 24 chaque jour, en unité de soins intensifs cardiologiques. La création de ces unités date de la décennie 1970 - 1980 et a contribué à une meilleure prise en charge des patients cardiologiques. L'existence de ces unités est soumise à une autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) à l'établissement et en conséquence la possibilité d'utiliser ces codes par les médecins.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)